

**COMMUNE DE CHANTELLE**  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 6 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 2 octobre 2023.

Étaient présents : Mesdames Isabelle PERIN, Céline BOUTONNET, Brigitte DAEMEN, Virginie LADHUIE, Marie-Chantale LAMBRECHT, Céline MOYNAULT, Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, Jean Paul CHEVALIER, Julien GAYTE et Thierry ROLAND.

Absent excusé avec pouvoir : Monsieur Kevin DUPUIS qui donne pouvoir à Monsieur Jean Paul CHEVALIER.

**SECRETARIAT DE SÉANCE**

Conformément à l'article L1 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

André BIDAUD propose la date du 24 novembre 2023.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 19 JUILLET 2023**

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 19 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

André BIDAUD rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 a voté, à l'unanimité, le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir avec la CAF de l'Allier. Cette démarche stratégique permet d'élaborer un projet commun de maintien et de développement des services aux familles avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier. Elle est construite autour des thématiques Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Famille - Lien Social, Accès aux droits - Solidarités, Personnes Agées et d'axes transversaux d'amélioration de la prise en charge du handicap, de la mobilité et de la coopération entre acteurs. La CTG permet ainsi d'identifier les besoins prioritaires, de définir les champs d'intervention à privilégier, de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante et de développer des actions nouvelles jusqu'au 31 décembre 2023. En conséquence il est proposé de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2024, ce délai supplémentaire permettant de préparer la prochaine convention.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale entre la CAF de l'Allier, la Communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne et les communes du territoire prorogeant la convention de CTG actuelle jusqu'au 31 décembre 2024.

**PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**

André BIDAUD rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Chantelle émet chaque année un certain nombre de factures qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public. Actuellement, les usagers peuvent payer soit par chèque, soit en numéraire en se rendant dans des bureaux de tabac et par carte bancaire sur internet pour les frais de cantine et garderie ou les loyers. Pour offrir de nouveaux services aux usagers des services de la collectivité, il est envisagé de proposer un mode de paiement automatisé : le prélèvement automatique pour tous les produits de la commune.

Afin de sécuriser, d'accélérer l'encaissement des produits locaux et dans un souci de contribuer à un meilleur taux de recouvrement des recettes, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve la mise en place du prélèvement automatique comme nouveau moyen paiement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

André BIDAUD rappelle que durant la saison 2022-2023, le Club Sportif Chantellois n'a pu jouer ou s'entraîner sur le terrain de foot compte tenu des travaux de réfection de pelouse et d'installation de l'arrosage automatique et a dû utiliser les installations de la commune de Bellenaves, la commune d'accueil facturante par conséquent l'utilisation de ses installations. Au titre de 2023, le SIESS et la commune de Bellenaves ont facturé au CSC les sommes de 559 € pour l'utilisation du gymnase et 923 € pour l'utilisation du terrain et les frais d'éclairage.

André BIDAUD propose que le CSC règle directement cette somme à la commune de Bellenaves et que soit versée la somme de 1482 € sous forme de subvention au CSC afin de compenser les dépenses engagées.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, Jean-Paul CHEVALIER ne prenant pas part au vote, approuve cette décision.

## **DÉCISIONS MODIFICATIVES**

André BIDAUD présente deux décisions modificatives en section d'investissement afin d'équilibrer certains programmes liés au cheminement piéton de Gizat et à l'aménagement de bourg en insuffisance budgétaire : il propose l'attribution supplémentaire de 1 600 € sur le programme 231 (23) - 270 Immobilisations corporelles et de 36 000 € sur le programme 231 (023) – 251 Immobilisations corporelles pour 36 000 € compensées par un virement de la section de fonctionnement pour un montant de 37 600 € (Article 021) émanant des programmes 622 (011) - Rémunérations d'intermédiaires pour 1 600 € et 6284 (011) – Redevance pour service rendu pour 36 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les modifications aux comptes du budget « Général » présentées.

## **PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ**

Dans le cadre de l'éventuelle accession au label de « Petites Cités de caractère », André BIDAUD propose de créer un périmètre délimité des abords (PDA) autour des vestiges du château. La délimitation de ce périmètre devra donc permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec le monument historique concerné, tenir compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager et sera soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Ce nouveau périmètre pourrait s'affranchir de la règle des 500 mètres autour du château pour se superposer à la zone « Petites cités de caractère ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide, à l'unanimité, cette proposition et décide d'engager un périmètre délimité des abords (PDA) avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

## **SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL**

André BIDAUD informe les membres du Conseil Municipal que le magasin « Chez Tata chiffon » va prochainement ré-ouvrir sous l'enseigne « Deux tailles et demi » et propose d'apporter un soutien financier à l'opération pour un montant de 1 350 € correspondant à trois mois de loyer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide, à l'unanimité, cette proposition et décide de financer une aide de 1 350 € à la commerçante, correspondant à 3 mois de loyer.

## **VENTE DE TERRAINS**

André BIDAUD porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal d'un courrier émanant du GFA de Gizat, proposant l'achat de 3 parcelles, cadastrées ZM 60 d'une surface de 1 120 m<sup>2</sup>, ZM 62 et ZM 65 pour respectivement 750 et 990 m<sup>2</sup>, pour un montant de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, Julien GAYTE ne prenant pas part au vote, valide la proposition d'achat desdites parcelles aux conditions exposées ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Achat d'une tondeuse autoportée**

André BIDAUD précise les modalités d'achat, dans l'urgence, d'un tracteur tondeuse de marque ISEKI d'occasion pour un montant de 6 250 € soit 7 500 € TTC auprès des établissements BADOUCHE-RACCA en remplacement de l'ancienne tondeuse défectueuse.

- **Personnel communal**

André BIDAUD signale le recrutement de Madame Eddie TERRACIER depuis le 18 septembre sur un contrat de 9 mois à temps plein (35 heures hebdomadaires) subventionné à hauteur de 40% par Pôle Emploi sur la base de 26 heures en remplacement d'un agent en maladie.

- **Pétition**

André BIDAUD porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal de la teneur d'une pétition émanant des riverains du chemin des Ouches sollicitant que "ce chemin soit mis en zone 20 km/h et interdit sauf riverains et livraisons" compte tenu de la vitesse excessive des véhicules empruntant le-dit chemin.

En conséquence, le Conseil Municipal sollicitera les services de Gendarmerie pour effectuer des contrôles de vitesse sur cet axe.

- **Logements locatifs**

La commission logement est chargée de réfléchir à l'aménagement des logements des 24 et 26 rue de la Font Neuve nécessitant des travaux de rénovation afin de supprimer les problèmes de mitoyenneté et n'en faire qu'un logement.

- **Aménagement de bourg**

André BIDAUD informe de la signature de la réception des travaux d'aménagement de bourg.

Ces travaux nécessaires ont permis la création de trottoirs aux normes pour la sécurisation des piétons et Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et précise que le nombre de places de stationnement matérialisées au sol est plus important qu'auparavant avec la création de 9 places de stationnement Rue Derrière les Murs.

La plantation de végétaux résistant à la sécheresse sera prochainement réalisée en fonction des conditions météorologiques.

André Bidaud revient sur la visite de Brice Hortefeux, conseiller régional, venu à Chantelle pour constater l'avancée des travaux réalisés dans le cadre de la labellisation "Petite cité de caractère" et rappelle le soutien financier de la Région dans ce dossier à hauteur de 300 000 €, soit 50% du financement de la première tranche et qu'une seconde demande est en cours pour l'obtention d'une aide de 169 000 € pour la seconde. Sans l'aide de la Région, ces travaux n'auraient pas pu se réaliser.

- **Bilan saison touristique**

André BIDAUD dresse le bilan positif de la saison touristique au travers des chiffres de fréquentation de la Maison du Tourisme et du parcours Pépit.

- **Rapports annuels**

André BIDAUD invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des rapports annuels sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) et de celui du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples (SIAEP Sioule et Bouble) au titre de l'année 2007. Ces deux rapports sont à la disposition du public et peuvent être consultés en Mairie.

- **Dispositif pédagogique**

Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS présente le programme « Savoir Rouler à Vélo » permettant aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR) a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure à destination des élèves de CM1 dont le coût est estimé à 1 000 € par an et subventionné par l'État, le reste à charge pour la Commune s'élevant à 500€. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour que les élèves de CM1 intègrent le dispositif « Savoir Rouler à Vélo ».

- **Application IntraMuros**

Céline MOYNAULT se propose, lors de la cérémonie des voeux, de télécharger l'application IntraMuros sur les mobiles des personnes qui en feront la demande.

- **Remerciements**

André BIDAUD fait part au Conseil Municipal des courriers de remerciements émanant de :

- Madame Annie HOLJEVAC, Présidente de l'association « Lire pour tous » pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'occasion de la Fête de la lecture 2023;
- de Sœur Benoît et Sœur Gabriele pour l'installation de panneaux interdisant le stationnement dans la zone de retournement dans la descente de l'Abbaye;
- de Madame Nicole ROUAIRE et Monsieur Gérard LEBRET pour les travaux d'aménagement d'un accès piétonnier sécurisé entre le hameau du Petit Gizat et le bourg.

- **Agenda**

- 11 novembre : cérémonie commémorative de l'armistice à 10h45 au monument aux morts
- 18 novembre : repas des Jeunes d'hier à 12h30
- 21 décembre : Noël des écoles
- 12 janvier 2024 : vœux du Maire à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 23 heures 30. -----